

**Décision n° DC-2021-04 du 18 octobre 2021
de la directrice du département des contrôles
procédant à des inclusions et à des renouvellements d'inclusion
au sein du groupe cible de l'Agence**

La directrice du département des contrôles de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Vu le code du sport, notamment ses articles L. 232-5 et L. 232-15,

Vu la délibération n° 2021-26 en date du 27 mai 2021 relative aux obligations de localisation des sportifs mentionnés à l'article L. 232-15 du code du sport, dans sa version consolidée du 9 septembre 2021,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des inclusions et à des renouvellements d'inclusion dans le groupe cible de sportifs pratiquant un sport individuel au vu de leurs performances sportives ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} – Sont inclus dans le groupe cible de l'Agence les sportifs dont le nom figure en annexe 1 à la présente décision.

Article 2 – Sont renouvelés dans le groupe cible de l'Agence les sportifs dont le nom figure en annexe 2 à la présente décision.

Article 3 – Les sportifs concernés seront informés de leur situation au regard du groupe cible, suivant les modalités définies par la délibération n° 2021-26 du 27 mai 2021, susvisée.

Article 4 - La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Agence.

La directrice du
département des contrôles



Francesca ROSSI

**Annexe 1 à la décision n° DC-2021-04
de la directrice du département des contrôles
du 18 octobre 2021 :
Inclusion de sportifs dans le groupe cible**

FÉDÉRATION	CIV.	Prénom	NOM
Athlétisme	Mme	Hilary	KPATCHA
Athlétisme	M.	Fabrisio	SAIDY
Pentathlon moderne	Mme	Marie	OTEIZA
Savate boxe française	Mme	Lorna	SINCERE

TOTAL

4

**Annexe 2 à la décision n° DC-2021-04
de la directrice du département des contrôles
du 18 octobre 2021 :**

Renouvellements d'inclusion de sportifs dans le groupe cible

FÉDÉRATION	CIV.	Prénom	NOM
Athlétisme	M.	Sasha	ZHOYA
Boxe	M.	Sofiane	OUMIHA
Judo	M.	Walide	KHYAR

TOTAL	3
--------------	----------